PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Service régional de la performance économique et environnementale des entreprises
Service instructeur : DDTM du Pas-de-Calais, Service de l'économie agricole

Réf.: 62-26404

SCEA DUFLOS FRERES
Messieurs DUFLOS Benoit et Clovis
24 rue Principale
62380 DOHEM

Objet : Contrôle des structures – Demande non-soumise à autorisation préalable
Réf. : Article L. 331-2 et R. 331-6 III du Code rural et de la pêche maritime

Messieurs,

Nous avons réceptionné le 07/09/26, une demande d'autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 29,7968 ha dans le cadre de votre installation en SCEA DUFLOS FRERES.
Cette demande a été enregistrée complète le 07/10/26 et peut donc faire l'objet d'une instruction. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement mises en valeur par l'E.I. DUFLOS Didier à DOHEM.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :
– Messieurs DUFLOS Benoit et Clovis exploiteront après opération une surface de 29,7968 ha, inférieure au seuil de 70 ha,
– Messieurs DUFLOS Benoit et Clovis remplissent la condition de capacité professionnelle,
– Messieurs DUFLOS Benoit et Clovis ont des revenus extra-agricoles inférieurs à 3120 fois le montant horaire du SMIC,

Au regard de l'article L. 331-2 du Code rural et de la pêche maritime, je vous informe que compte tenu des éléments que vous m'avez communiqués, il apparaît que votre demande n'est pas soumise à autorisation préalable au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.
Par conséquent, aucune autorisation d'exploiter ne sera tacitement délivrée au sens du dernier alinéa du III de l'article R. 331-6 du même code.

L'opération correspondante peut donc être réalisée librement sous réserve de recueillir l'accord des propriétaires pour exploiter les parcelles concernées sans préjudice de l'application du statut des fermages.

Les services de la Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais restent à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Amiens, le 02/11/26
Pour le préfet, par subdélégation,
Le chef du pôle Appui à la performance économique et gestion de crise
du service de la performance économique et environnementale
des entreprises des Hauts-de-France

Xavier BORTOLIN
signature numérique

Cette décision peut être contestée dans les deux mois auprès du tribunal administratif compétent, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Références cadastrales des biens objet de la demande
n°62-26404

Dénomination et commune du demandeur : **SCEA DUFLOS FRERES, DUFLOS Benoit et Clovis** demeurant à **DOHEM,** a déposé une demande non soumise à autorisation préalable pour une surface de 29,7968 ha.

Communes	Références cadastrales	Superficies
DOHEM	ZC 28	ha 27 a 80 ca
DOHEM	D 418	ha 39 a 60 ca
DOHEM	D 419	ha 30 a 25 ca
DOHEM	D 420	ha 15 a 00 ca
DOHEM	ZA 23	ha 24 a 00 ca
DOHEM	ZA 26	2 ha 75 a 50 ca
DOHEM	ZC 25	ha 21 a 00 ca
DOHEM	ZL 31	ha 54 a 35 ca
DOHEM	ZL 32	ha 60 a 50 ca
SAINT-MARTIN-D'HARDINGHEM	ZH 18	1 ha 38 a 35 ca
COYECQUES	ZN 5	2 ha 10 a 80 ca
DELETTES	ZL 54	1 ha 31 a 67 ca
DELETTES	ZL 54	ha 65 a 83 ca
DOHEM	C 349	ha 47 a 50 ca
DOHEM	C 350	ha 47 a 60 ca
DOHEM	ZC 26	ha 6 a 20 ca
DOHEM	ZC 24	ha 26 a 50 ca
SAINT-MARTIN-D'HARDINGHEM	ZH 31	ha 16 a 45 ca

SAINT-MARTIN-D'HARDINGHEM	ZH 31	ha 16 a 45 ca
DOHEM	C 348	ha 51 a 90 ca
SAINT-MARTIN-D'HARDINGHEM	ZH 29	ha 18 a 64 ca
SAINT-MARTIN-D'HARDINGHEM	ZH 29	ha 18 a 64 ca
DOHEM	D 416	ha 41 a 05 ca
DOHEM	ZA 18	ha 53 a 80 ca
DOHEM	ZA 18	ha 26 a 90 ca
DOHEM	ZL 64	ha 28 a 55 ca
AUDINCTHUN	ZB 59	ha 28 a 50 ca
COYECQUES	ZN 11	ha 35 a 70 ca
DELETTES	ZL 55	1 ha 45 a 80 ca
DELETTES	ZL 55	ha 72 a 90 ca
COYECQUES	AH 106	1 ha 78 a 40 ca
DOHEM	ZA 19	ha 44 a 50 ca
DOHEM	ZA 21	ha 53 a 20 ca
DOHEM	ZA 22	ha 40 a 20 ca
DOHEM	ZA 24	ha 31 a 00 ca
DOHEM	ZA 75	1 ha 16 a 31 ca
DOHEM	ZL 68	1 ha 07 a 65 ca
DOHEM	D 415	ha 72 a 40 ca
DOHEM	ZA 77	ha 53 a 96 ca
SAINT-MARTIN-D'HARDINGHEM	ZH 30	ha 49 a 83 ca
DELETTES	ZL 56	ha 62 a 47 ca
DELETTES	ZL 56	ha 31 a 23 ca
DELETTES	ZL 57	1 ha 49 a 93 ca
DELETTES	ZL 57	ha 74 a 97 ca
COYECQUES	ZN 12	1 ha 35 a 90 ca